

## **Incitation au suicide : où commence le délit ?**

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 5 mai 2011

Une brève publiée par TF1 reprend cette information d'agence de presse :

**Un infirmier américain a été condamné à de la prison ferme pour avoir notamment encouragé une Canadienne et un Britannique à se suicider. William Melchert-Dinkel, 48 ans, devra purger 340 jours de prison, puis deux jours par an pendant 10 ans pour marquer l'anniversaire du décès de chaque victime. Il proposait souvent à des interlocuteurs rencontrés sur des forums de discussion de se pendre devant une webcam, de façon à ce qu'il puisse assister à leur mort en direct, William Melchert-Dinkel compte faire appel de la sentence, prononcée mercredi, et qui comprend également 18.000 dollars d'amende et 30.000 dollars de dommages et intérêts pour les familles des victimes.**

Voilà un monstre, direz-vous. Et justice a été – modérément – faite.

Mais en colportant la mort comme un droit, les partisans de l'euthanasie et du suicide assisté qui en font la promotion et vont jusqu'à en obtenir la légalisation sont-ils tellement meilleurs ?

© [leblogdejeannesmits](#).